



MAIRIE DE THEROULDEVILLE 76540

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES REGLEMENT

Le concours des maisons fleuries **est réservé aux habitants de la commune de Thérouldeville.**

Le concours des Maisons fleuries comportent **7 catégories** :

1 ^{ère} catégorie	Maison avec jardin très visible de la rue
2 ^{ème} catégorie	Décor floral installé en bordure de la voie publique
3 ^{ème} catégorie	Balcons ou terrasses, sans jardin visible de la rue
4 ^{ème} catégorie	Fenêtres ou mur (Concourent dans cette catégorie les maisons ne disposant d'aucun terrain visible de la rue, d'aucun balcon ou terrasse, d'aucun fleurissement sur la voie publique, et dont seuls les fenêtres ou les murs peuvent être fleuris.)
5 ^{ème} catégorie	Immeubles collectifs, notamment HLM, comportant au moins huit appartements fleuris
6 ^{ème} catégorie	Hôtels, restaurant, café ou commerces avec ou sans jardin (Seul le fleurissement des façades et des abords très visibles de la voie publique sera pris en considération.)
7 ^{ème} catégorie	Espaces verts privés (à partir de 2000 m ²) par lesquels le jury est autorisé à entrer dans la propriété)

Le concours des maisons fleuries est basé essentiellement sur **la qualité de la décoration florale visible de la route ou de la rue.**

Des prix récompenseront les meilleurs lauréats de chaque catégorie.

Le concours est jugé sur place par un **jury local** dont le président et les membres sont désignés parmi des personnalités **qui n'habitent pas la commune.**

Le jury passera deux fois (première quinzaine de juillet et première quinzaine d'août).

Le jury prendra en compte **l'impression d'ensemble, l'harmonie des couleurs et des formes ainsi que la variété des végétaux**. Il tiendra également compte de tout ce qui peut offenser le regard (façade délabrée ou sale, crépis, portes, fenêtres et clôtures aux couleurs violentes, éléments décoratifs de mauvais goût, etc ...)

Les candidats au concours **autorisent la photographie du décor floral** et sa diffusion sur les supports de communication de la commune (bulletin municipal, site web ...)

La fiche d'inscription est à retourner à la Mairie de Thérouldeville **jusqu'au le vendredi 4 juillet 2014**. Aucune demande supplémentaire ne sera prise en compte après cette date et jusqu'au jour de la visite.

Les candidats qui s'inscrivent au concours des maisons **fleuries acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury**.

.....

FICHE D'INSCRIPTION

AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

à retourner à la mairie jusqu'au 4 juillet 2014

Monsieur, Madame

Adresse

Téléphone

- s'inscri(ven)t au concours des Maisons fleuries de la commune de Thérouldeville dans la catégorie
- accepte(nt) sans réserve les conditions du règlement et les décisions du jury
- autorise(nt) la photographie du décor floral

Date :

Signature :